

**RECOMMANDATIONS AUX ETUDIANTS
EN VUE DE LA PREPARATION DE LA THESE POUR
LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE
A L'ISPB-FACULTE DE PHARMACIE DE LYON
(Novembre 2022)**

La soutenance de la thèse doit avoir lieu dans un délai maximum de deux ans après la validation de la 6^{ème} année, soit au plus tard le 31 août de la deuxième année suivant la validation de la 6^{ème} année de pharmacie. Au-delà de cette date et en l'absence de dérogation demandée auprès de la direction de l'ISPB (demande transmise à la présidence de l'université), l'étudiant perd tout le bénéfice de 6 ans d'études et ne pourra pas être diplômé.

Tant que l'étudiant n'a pas soutenu sa thèse, il ne peut être que remplaçant. Il n'est pas diplômé et ne peut pas réglementairement être adjoint, ni bien sûr titulaire. L'Ordre des Pharmaciens, après la 6^{ème} année validée, délivre une autorisation de remplacement valable 4 mois pour une même officine, ce type de remplacement ne pouvant excéder un an. Pendant cette période, l'étudiant doit être inscrit en thèse.

La thèse est avant tout, pour l'étudiant, l'occasion d'effectuer un travail éminemment personnel, témoin des connaissances et de l'expérience qu'il a acquises et de sa compétence dans la profession de santé qu'il a choisie. C'est aussi le reflet de sa personnalité et de sa capacité à effectuer une synthèse de faits et d'idées. Enfin, une thèse se doit d'être un outil pédagogique utilisable par le pharmacien, l'enseignant, l'étudiant...

1) Démarche générale

Schématiquement, préparer sa thèse implique la démarche suivante :

- **Choisir un sujet** en fonction de ses attirances propres, fait qui sous-entend également le choix de son directeur de thèse et de son tuteur pédagogique. Le directeur de thèse est la personne qui supervisera et validera le travail tout au long de la préparation de la thèse, ce peut être un industriel, un hospitalier, un officinal ou un enseignant-chercheur de l'ISPB. Dans ce dernier cas, l'enseignant-chercheur jouera également le rôle de tuteur pédagogique. Si le directeur de thèse est une personnalité extérieure à l'ISPB, le tuteur pédagogique assure la relation avec l'ISPB et certifie que le manuscrit de l'étudiant est conforme aux objectifs pédagogiques de la thèse.

Le président de la thèse est quant à lui obligatoirement un enseignant chercheur de l'ISPB, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (tous les professeurs et un certain nombre de maîtres de conférences : voir liste en annexe) ; il prend la responsabilité administrative de la soutenance de la thèse.

- **Délimiter très précisément**, avec son directeur de thèse, son sujet et son champ d'investigation.

- Effectuer **les recherches bibliographiques** appropriées en utilisant les bases de données adaptées (les références doivent être récentes et pertinentes - 5 ou éventuellement 10 dernières années sauf cas particulier - exhaustives, bien ciblées sur le sujet).

- **Faire la synthèse** de cette bibliographie afin de pouvoir l'utiliser judicieusement dans l'exposé des faits, l'argumentation et la discussion (qu'il s'agisse d'un travail expérimental ou bibliographique), en veillant à ne pas tomber dans le plagiat.

- Enfin, **rédiger** son manuscrit selon sa propre personnalité, mais toujours **de façon claire et concise**, en respectant **la syntaxe et l'orthographe de la langue française**, et en satisfaisant aux **règles de citation des références bibliographiques** (norme Vancouver) exigées par l'ISPB (voir les règles de présentation de la bibliographie sur le Guide bibliographique (norme Vancouver) disponible sur les sites de l'ISPB et de la BU).

La concision étant un gage de qualité, le manuscrit comportera 50 à 100 pages maximum (hors bibliographie et annexes).

2) Quand se préoccuper de sa thèse ?

Selon l'article 23 de l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, « Les étudiants soutiennent au cours du 3^{ème} cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3^{ème} cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits. »

Il est donc très vivement recommandé de soutenir sa thèse avant la fin de la 6^{ème} année (il faut avoir validé la 5^{ème} année pour soutenir sa thèse, sauf dérogation accordée par la direction de l'ISPB). Les études de Pharmacie sont déjà longues, il vaut mieux ne pas prendre le risque d'en augmenter encore la durée et de manquer certaines opportunités professionnelles en négligeant de s'en préoccuper. De plus, une nouvelle inscription à la Faculté devra être prise si la thèse n'a pas été soutenue avant le 31 décembre suivant la fin de la sixième année.

La 5^{ème} année hospitalo-universitaire (AHU) est généralement la période la plus propice pour commencer à réfléchir à son sujet de thèse, pour plusieurs raisons :

- Relative disponibilité "intellectuelle" qu'offre l'AHU après une 4^{ème} année chargée,
- Travail effectué en milieu hospitalier, ce qui peut inspirer un sujet et "ouvrir" certains horizons...,
- Facilité de contacts avec le Directeur de thèse et accès aisé à tout ce dont on peut avoir besoin (bibliographie surtout) tant que l'on est dans le périmètre de la Faculté ou de l'hôpital.

Attendre la 6^{ème} année pour choisir un sujet est bien entendu possible, mais il faut bien noter qu'il faut prévoir au moins 4 à 6 mois pour effectuer :

- Le travail de préparation,
- La recherche bibliographique,
- La rédaction et la mise en forme finale du manuscrit (sans compter la partie expérimentale éventuelle),
- La soutenance qui nécessite un délai administratif de cinq semaines.

De plus, il faut avoir en tête qu'en 6^{ème} année, le semestre de stage professionnel est souvent fatigant physiquement, qu'il ne laisse que difficilement la disponibilité nécessaire à la réflexion et au travail personnel qu'exige la thèse et qu'il peut limiter (suivant l'affectation géographique) l'accès aux données bibliographiques.

La situation peut être différente pour les étudiants ayant choisi la filière "industrie". En effet, exploiter son sujet de stage industriel pour en faire sa thèse peut constituer un bon "tremplin" pour la vie professionnelle en milieu industriel. Mais pour eux aussi (et peut-être encore plus que pour les autres), il faudra s'astreindre à rédiger immédiatement après la fin du stage. La thèse pourra ainsi éventuellement s'inscrire dans le prolongement direct du mémoire de stage. Pour autant, la thèse devra être un document distinct du mémoire de stage car il s'adresse à un public différent qui aura besoin éventuellement de plus d'informations pour comprendre le travail. Cela nécessite donc une prise de recul par rapport au contexte du stage, notamment en intégrant une présentation de tous les acteurs concernés par le sujet (et pas seulement l'entreprise où le stage a été réalisé) et en réalisant une analyse des implications des résultats pour tous ces acteurs.

3) Quelques recommandations pour le choix du sujet

Ce choix est évidemment guidé par un intérêt personnel pour une matière ou un domaine particulier de la Santé, ce qui orientera l'étudiant vers l'enseignant, le laboratoire ou le service industriel ou hospitalier pour la direction du travail. Il est toujours préférable d'avoir déjà sa propre idée, ce qui peut apporter une certaine originalité et témoigne d'une certaine motivation... Dans le cas contraire, il faut s'adresser à l'un des enseignants de la Faculté ou de l'hôpital avec qui l'on a quelques "atomes crochus" (ou du moins avec la matière qu'il enseigne !) ; une proposition de sujet pourra alors être faite, pouvant faire partie d'un ensemble plus vaste.

Selon l'article 23 de l'Arrêté du 8 avril 2013 « Le sujet de thèse peut porter sur des thèmes en rapport avec :

- la pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle ;
- le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- l'évolution des pratiques professionnelles ;
- l'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier ;
- l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel ;
- une recherche expérimentale et/ou clinique. »

Par ailleurs, il est fréquent que certains enseignants affichent une liste de propositions de sujets de thèse à consulter dans le module Claroline consacré à la thèse d'exercice.

Il y a globalement deux "catégories" de thèses :

- Celles qui traitent de sujets de synthèse bibliographique,
- Celles qui résultent de travaux personnels expérimentaux.

Il est essentiel de s'assurer que le sujet que l'on propose réponde au triple critère :

"utilité, originalité, actualité"

Si l'étudiant a réalisé un travail personnel pendant l'AHU (dans une unité de soins, à la pharmacie, dans un laboratoire de biologie, par exemple : mise au point méthodologique, analyse de dossiers thérapeutiques ou biologiques, question de pharmacie clinique, enquête épidémiologique, sujet "industrie" ou "industrie-recherche", etc.), il peut évidemment être judicieux pour lui d'en faire son sujet de thèse, qui n'en sera que plus personnelle... Enfin, s'il a réussi au concours de l'Internat en Pharmacie, le mémoire présenté en fin d'Internat, sur un travail personnel effectué au cours des 4 ans de fonction à l'hôpital, fera office de thèse.

La réalisation de la thèse en "binôme" est possible mais ces cas doivent rester très limités (les "trinômes" sont exclus). La responsabilité de la décision incombe aux directeur de thèse et tuteur pédagogique et le sujet doit justifier cette décision. Pour des raisons administratives, chaque candidat remettra alors son propre exemplaire de thèse, libellé à son nom et avec son propre numéro.

4) Remise du formulaire de « Dépôt du sujet de thèse d'exercice à l'ISPB » au secrétariat et catégorisation RIPH

Lors du choix définitif du sujet de thèse, l'étudiant devra remettre au secrétariat des thèses le formulaire de « Dépôt de sujet de thèse d'exercice à l'ISPB » dans lequel il indique les noms du directeur de thèse et du tuteur pédagogique. **Ce formulaire devra obligatoirement être remis au secrétariat des thèses par tous les étudiants avant le 31 Mai de la 5^{ème} année. En l'absence de dépôt de ce formulaire, la 5^{ème} année ne sera pas validée.**

De plus, ce formulaire, rempli et signé en collaboration avec le directeur de thèse et le tuteur pédagogique, devra indiquer **si le projet de thèse entre dans le cadre de la loi Jardé relative aux recherches impliquant la personne humaine (RIPH)**. Pour ce faire, vous lirez avec attention le document explicatif « Ethique et protection des données dans les thèses d'exercice » qui fournit tous les détails sur ce sujet important.

Il faudra ainsi déterminer, avant de commencer le travail, si le sujet de thèse entre dans l'une des trois catégories de RIPH (RIPH1, RIPH2, RIPH3) ou si la thèse se situe hors loi Jardé. Pour les sujets catégorisés RIPH, le sujet d'étude devra faire l'objet d'une promotion (via les HCL ou le CHU de Saint-Etienne) et obtenir l'avis favorable d'un comité de protection des personnes (CPP). La promotion HCL ou CHU de Saint-Etienne étant payante si le directeur de thèse est extérieur à ces établissements, dans ce cas elle nécessite l'accord préalable de la direction de l'ISPB qui devra être consultée pour le financement, préalablement au démarrage de toute recherche. L'ensemble de cette procédure nécessitant de 3 à 6 mois, il sera important de déposer le formulaire de « Dépôt de sujet de thèse à l'ISPB » suffisamment tôt avant d'entreprendre le travail de thèse et afin de ne pas perdre trop de temps.

Si, pour diverses raisons, l'étudiant indique sur le formulaire qu'il ne dispose pas de son sujet de thèse en fin de 5^{ème} année, il devra en conséquence redéposer ce formulaire dans le courant de la 6^{ème} année. Il aura conscience que, si son sujet est alors catégorisé RIPH, la procédure prendra plusieurs mois, ce qui pourra notablement retarder le début de ses travaux.

5) Objectifs pédagogiques de la thèse

Les objectifs pédagogiques majeurs du travail de thèse auxquels doivent veiller les encadrants sont les suivants :

- 1) Capacité à réaliser une synthèse des connaissances sur un sujet, avec respect des règles de citation des documents exploités selon la norme Vancouver présentée dans le Guide Bibliographique (norme Vancouver) (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 2) Capacité à conduire un projet (évaluée par le Directeur de thèse)
- 3) Capacité à présenter une problématique, une méthode de travail et les résultats qui en découlent (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 4) Mobilisation d'un esprit de synthèse et d'un esprit critique quant à l'apport du travail réalisé pour le monde de la santé (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 5) Capacité à présenter oralement les travaux réalisés et à répondre aux questions des membres du jury (évaluée par l'ensemble du jury)

6) Plan à suivre

Il est susceptible de varier selon qu'il s'agit d'un travail expérimental ou d'une synthèse bibliographique.

6.1 - Travail expérimental

Page de titre : Elle doit être en conformité avec le document-type figurant dans le dossier de soutenance de thèse disponible sur le site de l'ISPB à la rubrique ETUDIANTS/Thèses. Doit être mentionnée notamment la composition du Jury.

Remerciements et avant-propos : Leur rédaction est laissée à la discrétion de l'étudiant.

Table des matières (ou sommaire) : Elle figure en début de manuscrit (norme française) et elle comporte les titres des chapitres, divisions et subdivisions avec indication de leur pagination. Pour numéroter ces chapitres et sous-chapitres, il faut utiliser le procédé actuellement en vigueur (1, 1.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 2 etc., on ne mélange pas les chiffres romains et arabes !).

Introduction : Elle est très importante. Elle doit énoncer de façon claire et concise la (les) problématique(s) et les objectifs de la thèse. Les chapitres qui suivent doivent répondre à cet énoncé.

Chapitre "Rappel historique et bibliographique" (ou Revue Générale de la Littérature sur le sujet traité) : Comportant 10 à 15 pages maximum, ce chapitre doit faire la synthèse des connaissances antérieures sur le sujet traité ; il doit être considéré comme un exercice pédagogique, compréhensible même par un lecteur non spécialisé.

Chapitre "Méthodes" : Il est développé avec le maximum d'informations et de justifications des choix effectués pour réaliser le travail expérimental ; il faut respecter les unités de mesure (et leurs abréviations) en vigueur (voir ci-après).

Chapitre "Résultats" : Le travail préalable consiste, en dehors de tout aspect rédactionnel proprement dit, à synthétiser les résultats de ses recherches, qu'elles soient méthodologiques ou bibliographiques, sous forme de tableaux ou schémas, courbes, histogrammes, figures.

Il faut éviter d'alourdir cette partie par des données brutes (par exemple données chiffrées à traiter statistiquement). Celles-ci doivent être reportées, ainsi que la reproduction de documents, dans la partie « Annexes », à la fin du manuscrit et à la suite de la bibliographie.

Chapitre "Discussion" : Cette partie présente une importance toute particulière. Son objectif est d'analyser et de critiquer sa méthode et ses résultats puis de les situer par rapport aux données de la littérature, en argumentant sur les raisons scientifiques susceptibles d'expliquer les similitudes, les différences, les faits nouveaux dont on fait état. C'est donc à la fois un travail de synthèse et une analyse critique de ses résultats ; éviter les redondances avec le chapitre « Résultats ». Cette démarche suppose d'avoir correctement synthétisé la bibliographie.

Conclusions générales : En une page pleine environ, les conclusions générales doivent répondre à la problématique et aux objectifs exposés dans l'introduction ; c'est donc une synthèse dense du travail qui doit le mettre en valeur et qui peut éventuellement être complétée par les prolongements qu'il suggère.

Les conclusions générales doivent être signées par le président de thèse et le directeur de l'ISPB avant d'être intégrées dans la thèse.

6.2 - Synthèse bibliographique

Le plan ne peut évidemment être aussi standardisé et rigide que celui précité, surtout en ce qui concerne le « corps » du travail, c'est-à-dire les trois chapitres « Méthodes », « Résultats » et « Discussion ». Le plan dépend alors du sujet ou de la catégorie de sujet traité (exemple : famille de plantes, classe thérapeutique, diététique, juridique, économique, etc.) et il devra être défini le plus tôt possible avec le Directeur de thèse.

En revanche, outre ces trois chapitres, toutes les autres parties de la thèse devront satisfaire aux règles et modalités exposées ci-dessus.

6.3 - Tableaux et figures

Les différentes parties peuvent être illustrées par des tableaux et figures **qui doivent être cités dans le texte** (ex : la figure 3 présente le chiffre d'affaire...) et qui doivent se suffire à eux-mêmes, c'est-à-dire que l'on doit pouvoir les comprendre sans avoir recours au texte de la thèse.

Tous les tableaux doivent comporter un titre (placé au-dessus du tableau), court mais explicite ; ils sont numérotés selon leur ordre d'apparition dans le texte, en chiffres arabes (tableau 1, 2,..., 10 etc.).

Toutes les figures (quelle que soit leur forme de présentation : schémas, courbes, histogrammes, copie d'écran, photo, etc.) apparaissent sous ce libellé ; elles comportent également un titre (placé au-dessous de la figure) et sont numérotées selon leur ordre d'apparition dans le texte en chiffres arabes (figure 1, 2,..., 10, etc.). Les photographies, intitulées également "figures", doivent être nettement contrastées. La figure doit également comporter une légende qui permet au lecteur d'en comprendre la signification

Si l'on emprunte un tableau, un schéma ou une photographie à un document déjà existant, il faut impérativement le signaler avec la mention : « d'après Dupont... » suivie du numéro de la référence bibliographique correspondante. En toute logique il faut avoir obtenu une autorisation écrite du ou des auteurs. Dans le cas contraire il s'agit de plagiat.

6.4- Autres consignes de rédaction

a) La thèse pourra éventuellement être rédigée **en langue anglaise avec l'accord du directeur de thèse et du tuteur pédagogique**.

b) Règle absolue concernant les noms d'espèces vivantes (qu'elles soient végétales ou animales) :

- Celles-ci doivent apparaître sous leur dénomination linéenne, latine, et binominale. Le nom de genre commence par une majuscule et celui d'espèce par une minuscule,
- Ces noms sont écrits en italique ou en caractères droits soulignés,
- La première fois qu'un nom d'espèce apparaît dans le texte, il est écrit en entier et il est ensuite abrégé en ne mettant que la première lettre en majuscule du nom de genre suivie d'un point et du nom d'espèce en entier.

Exemples : *Artemisia annua* = *A. annua* ou Artemisia annua = A. annua.
Escherichia coli = *E. coli* ou Escherichia coli = E. coli.

c) Lorsqu'un texte officiel est codifié (certaines lois et décrets), il doit apparaître sous sa codification. S'il n'est pas codifié, la référence du texte et la date de publication au Journal Officiel doivent figurer.

d) Abréviations, symboles, unités

- Ne pas abuser des abréviations.

Lorsqu'une abréviation semble utile (terme long ou complexe apparaissant de nombreuses fois dans le texte), celle-ci doit absolument être définie à la suite de la première apparition dans le texte du terme qu'elle représente (exemple : inhibiteur de l'enzyme de conversion (IEC)). C'est à cette seule condition qu'une abréviation pourra être utilisée. Si le nombre d'abréviations que l'on juge nécessaire pour ne pas alourdir le texte dépasse une dizaine, placer en début de thèse une table des abréviations.

- Pour les unités de mesure ou les unités internationales, n'utiliser que celles qui sont officiellement en vigueur.

e) Chaque thèse doit comporter avant le texte lui-même :

- La table des matières paginée
- La liste des tableaux avec leur numérotation
- La liste des figures avec leur numérotation
- L'éventuelle table des abréviations.

6.5 - Rédaction d'un article/thèse article

Il sera extrêmement valorisant pour le candidat de publier sous forme d'article dans un journal professionnel ou scientifique soit un résumé détaillé de sa thèse, soit la partie qu'il juge la plus intéressante ou originale. Le candidat devra en discuter avec son directeur de thèse et son tuteur pédagogique qui pourront lui donner de précieux conseils, notamment sur la démarche à suivre ainsi que sur le choix du journal susceptible de publier l'article correspondant. Lors de la signature du dossier administratif de soutenance de thèse, le président de thèse donnera ou non son accord pour la publication de l'article.

Cas particulier d'une thèse sous forme d'article publié ou à paraître dans un journal scientifique ou professionnel : Afin d'encourager la rédaction d'un article, il est possible de présenter une « thèse-article ». Outre l'article lui-même (éventuellement en langue anglaise) sous sa forme publiée ou à paraître, la thèse devra présenter dans une partie introductive le contexte de l'étude ayant conduit à la rédaction de l'article à publier dans un journal scientifique ou professionnel ainsi qu'une revue générale de la littérature sur le sujet. Une discussion plus approfondie que celle de l'article sera également rédigée, comportant notamment une analyse de l'apport du travail pour les acteurs de la santé ainsi qu'une présentation des limites et des perspectives de celui-ci (par rapport à ce qui est possible dans un article soumis à un journal, compte tenu du nombre limité de pages). Les données de l'étude devront être présentées en annexe.

7) Lutte contre le plagiat

L'ISPB est engagé au sein de l'Université Lyon 1 dans une démarche de lutte contre le plagiat. A ce titre le directeur de thèse et le tuteur pédagogique doivent veiller à ce que l'étudiant en thèse réalise un travail personnel et ne soit pas tenté par le plagiat de documents papier, électroniques ou multimédia. Aussi est-il demandé aux encadrants de soumettre chaque version du manuscrit de l'étudiant au logiciel de recherche de similitudes disponible sur <https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/> onglet « Antiplagiat Compilatio » afin de détecter ce type de fraude et d'en informer l'étudiant des résultats. Le cas échéant, l'étudiant devra proposer une nouvelle version satisfaisante de sa thèse.

Lorsque lors de la rédaction l'étudiant reprend des informations issues des documents de sa bibliographie, il doit les rédiger lui-même avec ses propres tournures sans reprendre la formulation de l'auteur d'origine (pas de copié-collé). De plus il devra citer les références bibliographiques selon le style Vancouver dans la bibliographie de la thèse. La partie bibliographique de la thèse doit nécessairement présenter une synthèse et une analyse personnelles de la littérature.

8) Conseils pratiques

8.1 - Conseils pour la dactylographie et la mise en page

- * Ne pas oublier de relire très soigneusement son manuscrit, et même le faire relire par au moins une autre personne (en n'oubliant pas non plus d'utiliser le correcteur orthographique du logiciel de traitement de texte, même s'il ne détecte pas toutes les fautes...),
- * La thèse doit être dactylographiée sur des pages au format A4 (21x29,7 cm) classique,
- * Paginer dès la première page de garde (première page après la couverture) et non au début du texte (cela représente près de 10 pages de différence),
- * Composer des paragraphes comportant plusieurs phrases et non pas une seule, utiliser les majuscules selon les règles de la langue française,
- * Créer une marge de largeur suffisante (3 cm à gauche) ; ne pas utiliser de reliure type spirale,
- * Choisir un interligne 1,5 ou 2 pour permettre une lecture aisée et une police "classique" sans fantaisies, de 12 à 14 points selon la police (le "Times 12" est le plus courant).
- * La mise en page et l'impression recto-verso sont recommandées. Outre un gain concernant le nombre de pages à imprimer, cela peut être pratique pour faire apparaître certains tableaux et figures en face du texte à illustrer.
- * Prévoir le dépôt d'un exemplaire papier imprimé à chaque membre du jury au moins deux semaines avant la soutenance

8.2 - Conseils pour l'exposé de soutenance

- * Le considérer comme un exercice de pédagogie très utile pour ceux qui vous entourent et qui ne connaissent pas le sujet ; il doit faire l'objet de répétitions préalables,
- * Faire court : 15 à 20 minutes maximum. Eliminer autant que possible tous rappels de la littérature ou historique, en général, le jury est au courant !
- * Être sélectif, on ne peut pas dire tout ce qu'il y a dans le mémoire. **Faire le choix de valoriser son travail personnel,**
- * Préparer un diaporama de qualité parfaitement lisible. Il doit servir de fil conducteur à l'exposé (phrases brèves et synthétiques - pas plus de 10 lignes par diapositive).

8.3 - Documents complémentaires

L'étudiant pourra consulter avec intérêt les documents suivants :

- * Huguier M. et al.

La rédaction médicale. De la thèse à l'article original. La communication orale.
Doin, Paris, 4^{ème} édition, 2003, 174 p.

- * Guide bibliographique (norme Vancouver)

<http://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/guide-bibliographique-norme-vancouver-1473163402177-pdf>

Indispensable pour la présentation de la bibliographie selon la norme Vancouver

- * International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE).

Recommandations pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales (Recommandations de Vancouver version française)

<http://www.icmje.org/recommendations/translations/>

- * International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE).

Samples of Formatted References for Authors of Journal Articles.

http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html

Liste très détaillée des modèles des références bibliographiques selon la norme Vancouver

8.4 - Procédure de dépôt des thèses de pharmacie à la Bibliothèque Universitaire

Rédaction de la thèse

Les recommandations aux doctorants sont disponibles sur les sites de l'ISPB <https://ispb.univ-lyon1.fr/etudiants/theses/> et de la BU <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/procedure-de-depot-des-theses-de-pharmacie-660235.kjsp?RH=1464682223786>

Modalités de dépôt en BU Santé

Le dépôt des thèses (y compris les thèses sous embargo ou confidentielles à titre provisoire) et des mémoires de DES s'effectue impérativement à la Bibliothèque universitaire Rockefeller.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les thèses sont déposées **uniquement au format numérique**.

Les pièces suivantes doivent être fournies **avant la soutenance** :

- La thèse sous la forme d'un fichier unique qui inclut page de titre, corps du texte, annexes, illustrations, quatrième de couverture, etc.
Le fichier doit être fourni au format PDF/A (compatible avec l'archivage pérenne) et texte (Word, LibreOffice, etc.).
Le fichier doit être fourni sur clé USB (restituée) ou sur support CD.

- Procédure pour générer un fichier conforme à la norme PDF/A :

Si vous utilisez Microsoft Word pour Windows, vous pouvez générer un fichier conforme à la norme PDF/A directement depuis le traitement de texte :

- Cliquez sur *Fichier*, puis *Enregistrer sous*
- Dans la liste déroulante "Type", choisissez "PDF (*.pdf)"
- Cliquez sur le bouton "Options" situé en dessous de la liste déroulante
- Cochez la case "Compatible ISO 19005-1 (PDF/A)"
- Validez et enregistrez votre fichier.

Si vous utilisez (Apache) OpenOffice 2.x, 3.x, 4.x ou LibreOffice 3.x, 4.x, vous pouvez générer un fichier conforme à la norme PDF/A directement depuis le traitement de texte :

- Cliquez sur *Fichier*, puis *Exporter comme PDF*
- Dans l'onglet *Général*, cochez "PDF/A-1"
- Enregistrez votre fichier
- Le formulaire d'enregistrement peut être fourni en version électronique ou sur support imprimé : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/formulaire-these-exercices-1444907609820-rtf?ID_FICHE=140813

- La charte de diffusion électronique qui précise les conditions de diffusion :
 - ° Internet : consultable par quiconque
 - ° Intranet : consultable uniquement par les membres de la communauté universitaire Lyon 1 après authentification
 - ° Thèse avec une période d'embargo : le doctorant peut choisir de ne pas diffuser sa thèse immédiatement, en raison notamment d'impératifs liés à un article en cours de rédaction ou de publication. Il peut demander une période d'embargo qui ne doit pas excéder 12 mois à compter de la date de soutenance de la thèse. La charte doit être complétée dans son intégralité. L'application des dispositions précisées par la charte (Intranet/Internet) sera différée pour la durée de l'embargo.
 - ° Thèse confidentielle : contrairement à l'embargo, c'est le directeur de thèse qui décide de la confidentialité d'une thèse. Il doit fournir un courrier attestant le caractère confidentiel de la thèse et précisant la durée de la confidentialité.

La charte peut être fournie en version électronique ou sur support imprimé :

https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/charte-diffusion-these-exercice_1457534826037-rtf?ID_FICHE=140813

Il est impératif que ce document soit **signé**.

Thèse double (2 auteurs) : deux chartes de diffusion – une par auteur – doivent être déposées. En cas de désaccord entre les auteurs sur le type de diffusion, c'est l'option intranet qui sera retenue.

Après la soutenance :

L'autorisation de mise en ligne de la thèse : Cette pièce, présente dans le dossier de soutenance, remise par la scolarité de l'ISPB au jury, doit être signée par le président et les membres du jury de thèse. Elle est ensuite déposée au service de la scolarité de l'ISPB.

En cas de correction demandée par le jury, le doctorant devra remettre à la BU une version numérique mise à jour.

Pour toute question, contacter le service Thèses Santé de la bibliothèque : theses-sante.scd@univ-lyon1.fr ou tél. 04 78 77 70 70